



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2024

Délibération

DRH/ILV

2024 – 162 MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Président de séance : DRAPRON Bruno, Maire

Etaient présents : 22

DRAPRON Bruno, CHEMINADE Marie-Line, CALLAUD Philippe, BERDAÏ Ammar, CREACHCADEC Philippe, TOUSSAINT Charlotte, BARON Thierry, CAMBON Véronique, DEREN Dominique, JEDAT Günter, CHANTOURY Laurent, DAVIET Laurent, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, DEBORDE Sophie, GUENON Delphine, MAUDOUX Pierre, MARTIN Didier, DIETZ Pierre, MACHON Jean-Philippe, ROUDIER Jean-Pierre, CATROU Rémy

Excusés ayant donné pouvoir : 8

ARNAUD Dominique à ROUDIER Jean-Pierre, BUFFET Martine à CAMBON Véronique, CARTIER Nicolas à BARON Thierry, EHLINGER François à DEREN Dominique, MELLA Florent à CATROU Rémy, PARISI Evelyne à DRAPRON Bruno, TERRIEN Joël à CALLAUD Philippe, VIOLLET Céline à MACHON Jean-Philippe

Absents excusés : 5

BENCHIMOL-LAURIBE Renée, BETIZEAU Florence, CHABOREL Sabrina, DELCROIX Charles, TORCHUT Véronique

Secrétaire de séance : TOUSSAINT Charlotte

Date de la convocation : 07/11/2024

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1,

Vu le Code général de la Fonction Publique notamment l'article L. 313-1,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,



Considérant que le tableau des effectifs constitue la liste des emplois pourvus ou non, classés par filière, cadre d'emplois et grades, et distingués par un temps de travail (temps complet ou temps non complet) en fonction des besoins du service,

Considérant qu'aucun poste de technicien territorial n'est vacant au tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de recruter un technicien territorial à temps complet pour assurer les fonctions de Chargé.e du Système d'Information Géographique (SIG),

Considérant la nécessité de recruter un technicien territorial à temps complet pour assurer les fonctions de Responsable voirie, logistique, signalisation, jeux et mobilier urbain,

Considérant que les éléments sus mentionnés justifient la mise à jour du tableau des effectifs pour illustrer les besoins actuels de la collectivité,

Considérant les crédits votés au budget, chapitre 012,

Après consultation de la Commission « Ressources » du jeudi 31 octobre 2024.



Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer dans le cadre de la procédure de recrutement :

- Sur la création de 2 postes de technicien territorial, (catégorie hiérarchique B), à temps complet.
- Sur la mise à jour du tableau des effectifs à compter du caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité ces propositions.

Pour l'adoption : 29

Contre l'adoption : 0

Abstention : 1 (MAUDOUX Pierre)

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bruno DRAPRON

La secrétaire de séance,



Charlotte TOUSSAINT

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.